

Dispositifs bilingues à Saint Martin et Saint Barthélemy

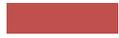
Mercredi 27 novembre 2019

CLG Quartier d'Orléans

- Les possibilités de formation pour les enseignants
- Les poursuites possibles des apprentissages débutés en classes bilingues

Jocelyne VIEILLOT – IA-IPR Anglais

Nadège TORRE- Chargée de mission Anglais



LES POSSIBILITÉS DE FORMATION POUR LES ENSEIGNANTS

POSSIBILITES DE FORMATIONS

➤ de proximité

- Par des enseignants d'anglais présents sur le territoire
- Cours à l'université – Sint Marteen

➤ à distance

- MOOC Fun Mooc M@gistère

➤ à l'étranger

- Stages de perfectionnement linguistique - France éducation international ex CIEP)
- Erasmus + (action clé 1 KA 1 , accès par candidature établissement)

➤ Immersion linguistique dans la vie professionnelle comme dans la vie privée

- Séjours réguliers de longue durée dans des pays anglophones
- Contacts collègues, films, radios, podcasts, lectures ... à partir des centres d'intérêt

LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE

Discipline Non Linguistique en SELO

POUR ENSEIGNER sa discipline **dans une langue autre que le français**, dans le cadre des sections européennes ou de langues orientales (SELO).

- valorise une formation initiale
- permet aux titulaires de valider des parcours de formation continue et d'autoformation.
- garantit la qualité de l'enseignement en évaluant officiellement les compétences des enseignants.

La préparation **PERMET de**

- développer les compétences attendues
- connaître les modalités de l'épreuve
- maîtriser les textes officiels
- découvrir des ressources et pratiques de classe

<https://eduscol.education.fr/langues-vivantes/se-former/dispositifs-de-formation/formation-continue/certifications.html>

La certification dans le monde professionnel



Objectif : attester de compétences acquises en langue de communication usuelle et professionnelle communes à tous les secteurs d'activité économique.

Le DCL est un diplôme national professionnel qui s'inscrit dans la démarche qualité



Eligible au Plan de Formation, Compte Personnel de Formation (CPF), Congé Individuel de Formation (CIF), Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) et à la Période de Professionnalisation.

Pour qui ?

créé spécialement pour les adultes et correspondant aux besoins du monde professionnel.

- **entreprises** s'assurent de la compétence en langue de leurs collaborateurs
- **salariés, demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants et particuliers**, Perspectives de développement personnel /d'insertion professionnelle /de reconversion /d'évolution et de mobilité

[https://www.education.gouv.fr/cid55748/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl.html#Le DCL une certification pour la vie professionnelle](https://www.education.gouv.fr/cid55748/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl.html#Le_DCL_une_certification_pour_la_vie_professionnelle)

FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL

(*anciennement CIEP*)



OBJECTIF : Contribuer à l'ouverture internationale de la politique éducative française

- ✓ gestion de programmes de mobilité
- ✓ programmes bilatéraux d'échange d'[assistants de langue](#) ,
- ✓ stages linguistiques pour les enseignants français,
- ✓ séjours professionnels de courte durée des enseignants de langue,
- ✓ participation au programme [CODOFIL](#)...
- ✓ reconnaissance des diplômes
- ✓ accueil de délégations étrangères
- ✓ appui à la gestion administrative de diplômes à dimension internationale ([OIB](#), [Abibac](#)).

Formation à destination des équipes

- ❑ France Education met à disposition son expertise pour **accompagner des projets** dédiés à l'enseignement bilingue en coopération éducative et linguistique et pour **former les équipes pédagogiques** de français et de disciplines non linguistiques (DNL) aux spécificités de l'enseignement bilingue.
- ❑ Il assure par ailleurs l'animation du site « **Le fil du bilingue** » _qui offre aux acteurs des sections bilingues apprenant le français, les outils et les informations nécessaires à leur action.

<http://lefiledubilingue.org/>

LA MOBILITE INTERNATIONALE

les séjours de perfectionnement linguistique à l'étranger

- **Public** Enseignants du 1^{er} et 2nd degré
- **Durée** 60 heures de formation pendant les congés scolaires d'été, 2 semaines en moyenne, soit 10 jours de cours effectifs.
- **Objectifs**
 - Formation continue des enseignants ;
 - enrichissement des pratiques pédagogiques, didactiques, culturelles et scientifiques des enseignants ;
 - renforcement des compétences linguistiques ;
 - appui à la diversification des langues vivantes.
- **Financement** Tous les frais liés à la formation, l'hébergement et la nourriture sont à la charge du MENJ.
Le transport entre le domicile de l'enseignant et le lieu du stage est à sa charge.

<https://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>

***LES POURSUITES POSSIBLES DES
APPRENTISSAGES DÉBUTÉS EN
CLASSES BILINGUES.***

Après la classe de 3^{ème}

Section européenne

2^{nde}

et cycle terminal
de la voie
professionnelle

Co-intervention possible
entre enseignement
professionnel et
enseignement de langue
vivante

Après la classe de 3^{ème}

2^{nde} GT
et cycle terminal de
la voie générale

2^{nde} GT et cycle
terminal
de la voie
technologique

Section
internationale

Section européenne

Hors dispositif
Enseignement d'une
DNL en langue vivante

Réglementaire et hors
dispositif
Enseignement technologique
en langue vivante A (ETLV)

4 sections européennes à Saint Martin

Voie d'enseignement	Discipline non linguistique (DNL)	Langue vivante	Etablissement
Générale	Histoire-géographie	Anglais	LGT Robert Weinum
Technologique	Management	Anglais	
Professionnelle	Hôtellerie-Restauration	Anglais	LP Îles du Nord
	Commerce	Anglais	

Enseignants de Saint Martin habilités à enseigner une DNL en anglais

DNL	Effectif de certifiés ou agrégés par DNL	Effectif de PLP par DNL	Etablissements d'affectation
EPS	1		LGT R. Weinum
Histoire-Géographie	1		LGT R. Weinum
Management	1		LGT R. Weinum
Maths	2		LGT R. Weinum CLG Mt des Accords
Physique-Chimie	2		LGT R. Weinum CLG Soualiga
SVT	1		LGT R. Weinum
Commerce et vente		2	LP Îles du Nord
Maths Sciences		1	
Hôtellerie Restauration		1	
Technique culinaire		1	

Les sections internationales

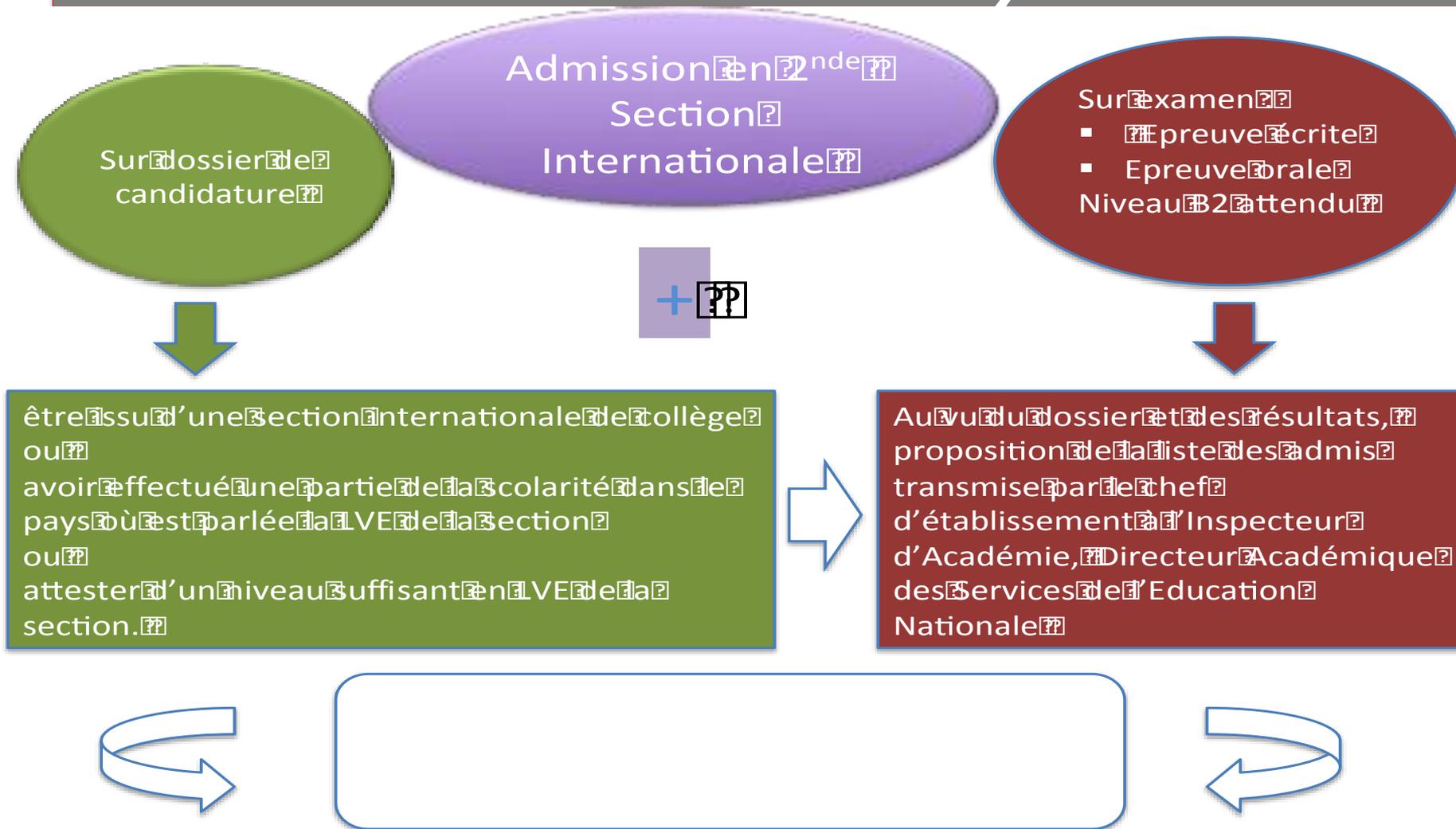
Préparent l'option internationale du baccalauréat général en concertation avec le pays ou l'organisme intéressé au fonctionnement de la section.

- Langue vivante : **4h** d'enseignement de langue et littérature dans la langue de la section (LVA) en plus des horaires normaux de langue vivante.

1 ou **2** disciplines non linguistiques enseignée (s) en partie dans la langue de la section, parmi :

- **histoire-géographie** : **2h en LV** + 2h en français ;
- **enseignement scientifique** : **1h30 en LV**, en plus de l'enseignement commun
- **mathématiques** : **1h30 en LV**, en plus de l'enseignement commun.

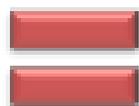
Conditions d'admission en section internationale de lycée



Evaluation en SI

Niveau du CECRL attendu : C1

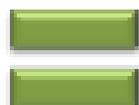
Epreuve de
contrôle
continu en LVA



Evaluation spécifique
de LVA sur la langue,
littérature et
civilisation du pays où
est parlée la LVE de la
section

Coef
Ecrit 10
Oral 5

Si DNL HG
Epreuve de
contrôle continu
d'histoire
géographie



Evaluation spécifique
portant sur le
programme aménagé
Ecrit en français ou
LVA
Oral en LVA

Coef
Ecrit 10
Oral 5

Profil des enseignants en section internationale

- Les enseignants en charge des disciplines spécifiques de section internationale sont locuteurs natifs de la langue de la section et disposent des qualifications nécessaires pour enseigner leur discipline dans le pays partenaire de la section.
- À défaut, outre leurs qualifications pour enseigner la discipline concernée, ils font état d'une expérience internationale avérée et bénéficient, dans l'ensemble des compétences langagières, d'un niveau correspondant à C2 du cadre européen commun de référence pour les langues. Sous réserve du respect de la réglementation française, ils enseignent selon les méthodes pédagogiques propres au pays partenaire de la section.

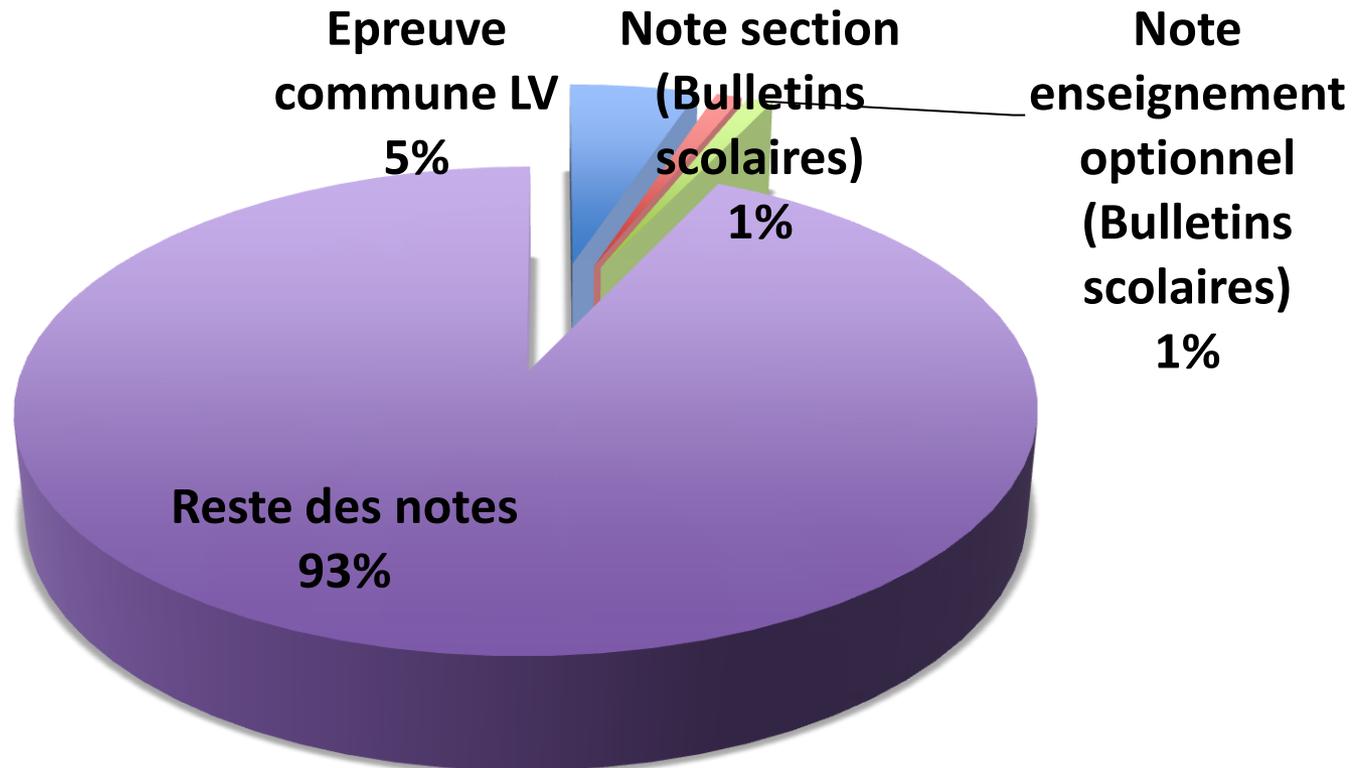
ENSEIGNEMENTS EN SELO - LVA OU LVB

3 axes d'enseignement spécifiques à la SELO de la 2nde à la terminale

Enseignement linguistique renforcé	Enseignement d'une ou plusieurs DNL	Ouverture
Dans la LVE de la section (LVA ou LVB selon le choix du candidat)	Une heure hebdomadaire d'enseignement d'une partie du programme dans la LVE de la section.	Echanges internationaux et activités culturelles

Valorisation SELO

7% de la note finale au baccalauréat



Sur le diplôme du baccalauréat → Indication section européenne ou section de langue orientale, suivie de la désignation de la langue concernée

EVALUATION EN SELO

Note $\geq 12/20$
Epreuve de
contrôle continu
de la LVE de la
section

Note d'évaluation
spécifique à la
section $\geq 10/20$
(Moyenne de 2
notes)

Obtention de
l'indication
SELO sur le
diplôme du
baccalauréat

interrogation orale
de langue en même
temps que les
autres épreuves de
contrôle continu de
Terminale (80%)

+

Une note
conjointement
attribuée par les
enseignants de LVE
et DNL sanctionnant
la scolarité dans la
section au cours de
Terminale (20%).

Une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL)

Au moins 1h hebdomadaire de l'enseignement est enseignée en langue étrangère (obligatoirement la langue A, B ou C) ou en langue régionale.

➤ Pas d'enseignement spécifique de langue vivante

Réf. arrêté du 20-12-2018 - J.O. du 22-12-2018,

BO n°3 du 17 janvier 2019

DNL HORS SELO

Diplôme du baccalauréat : Création d'une indication « discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante »

➔ **DNL en LVE ou LVR** aux horaires et aux programmes en vigueur dans les classes considérées.

Conditions d'indication sur le diplôme du baccalauréat :

➔ **Note \geq 10/20** à une **évaluation spécifique de contrôle continu**

Mêmes modalités de prise en compte pour le calcul de la moyenne qu'en SELO.

Décret n°2018-1199 du 20-12-2018

Arrêté du 20-12-2018 JO du 22-12-2018

BO n°3 du 17 janvier 2019

Enseignement d'une DNL en collège de la 6^{ème} à la 3^{ème}

« ...un enseignement commun ou un enseignement complémentaire peut à chaque niveau être dispensé dans une langue vivante étrangère, ou régionale, à la condition que l'enseignement en langue étrangère, ou régionale, ne représente pas plus de la moitié du volume horaire de l'enseignement considéré »

Réf. : Arrêté du 16-6-2017 –art.3- J.O. du 18-6-2017, BO [n°22 du 22 juin 2017](#)



Merci de votre
attention.
